

Colombelles

## « Égalité de traitement entre les collégiens »

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 7 février 2018

373 mots



*Marc Pottier, maire de Colombelles, veut une égalité de traitement entre tous les collégiens de Colombelles et de Mondeville pour la redéfinition de la carte scolaire. - Crédit Archives Ouest-France*

Le conseil départemental a voté: le collège Henri-Sellier va fermer ses portes. **« On s'est battu jusqu'au bout. Maintenant, vient le temps de l'équité de traitement. »**

Face à la volonté d'Hélène Burgat, maire de Mondeville, de voir tous les collégiens de sa commune scolarisés dans le futur établissement mondevillais, Marc Pottier, maire de Colombelles, voit les choses autrement. **« Je comprends très bien qu'elle défende l'intérêt de ses habitants. En tant que maire, je fais de même. »**

Mais selon l'élu, favoriser les enfants de Mondeville serait inégalitaire et **« infligerait une double peine »** aux enfants de sa commune. D'abord celle de la fermeture de leur établissement. Puis celle qui les empêcherait d'être scolarisés à Mondeville. **« La décision qui a été prise en conseil départemental, c'est de redéfinir le territoire de la carte scolaire. Or, le secteur de recrutement du futur collège, situé à Mondeville, touche le territoire de Mondeville et de Colombelles. Qu'est-ce qui pourrait légitimer que, dans un même bassin, certains aient des garanties et pas d'autres ? »** À l'heure actuelle, ils sont 244 scolarisés au collège Henri-Sellier de Colombelles. Avec une jauge d'accueil qui est passée de 500 à 550 élèves, le futur établissement mondevillais serait en mesure d'accueillir tout le monde en septembre. **« Il semble en effet que ça soit réalisable. Mais vu la dynamique démographique de Colombelles, dans trois ou quatre ans, il n'y aura pas de place pour tout le monde ! »**

Marc Pottier conclut en rappelant que **« c'est au Département de trouver une bonne solution équitable pour construire un futur éducatif apaisé et juste pour les enfants de Colombelles et de Mondeville ».**

Marie-Madeleine REMOLEUR.